

Logiciel Hypertherm

Date d'entrée en vigueur : 1er juin 2019

Conditions d'Abonnement mono-utilisateur Hypertherm

Les présentes conditions sont les conditions du Programme relationnel qui régit Votre Abonnement Hypertherm mono-utilisateur (ci-après « Contrat d'Abonnement mono-utilisateur »).

Le terme « **mono-utilisateur** » désigne un Utilisateur individuel unique autorisé à installer et à consulter les Avantages du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur en conformité avec ce dernier.

Remarque importante : Ce Contrat d'Abonnement mono-utilisateur est associé à un Abonnement à un logiciel de la gamme Hypertherm. Les Abonnements aux services en ligne Hypertherm sont couverts par des conditions d'Abonnement différentes.

1. DÉFINITIONS

Les termes suivants auront les significations indiquées ci-dessous. Les termes commençant par une lettre majuscule utilisés et non spécifiquement définis dans le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur auront la signification qui leur est attribuée dans Votre Contrat de licence et de services Hypertherm applicable.

« **Hypertherm** » : Hypertherm, Inc., une société du New Hampshire; toutefois, si Vous avez obtenu un Contrat d'Abonnement mono-utilisateur (a) dans un pays d'Europe, d'Afrique ou du Moyen-Orient, « Hypertherm » désigne Hypertherm Europe B.V. ou (b) en Chine, « Hypertherm » désigne Hypertherm (Shanghai) Trading Co., Ltd, ou (c) dans un pays de l'Océanie ou de la région Asie-Pacifique, « Hypertherm » désigne Hypertherm (S) Pte Ltd. ou (d) dans un pays d'Amérique du Sud, « Hypertherm » désigne Hypertherm Brésil, LTDA.

« **Compte Hypertherm** » : le site Web à l'adresse <https://www.hypertherm.com/customer-support/software/knowledge-base/> ou une autre adresse Hypertherm désignée où Vous ou Votre Utilisateur nommé pouvez accéder à, et consulter Vos renseignements de compte et Vos Avantages, ou tout successeur ou tout autre site Web ou adresse désigné par Hypertherm pour Votre Abonnement mono-utilisateur.

« **Contrat de licence et de services Hypertherm** » : le Contrat de licence de logiciel standard ou le Contrat de licence et de services, le cas échéant, entre Vous et Hypertherm inclus ou compris dans le téléchargement ou l'installation, ou régissant autrement une copie d'une version du logiciel Hypertherm Vous accordant une licence d'Installation et d'Accès permettant cette copie du logiciel Hypertherm.

« **Avantages** » ou « **Droits** » : désigne les avantages décrits dans ou accessibles à partir de, et mis à Votre disposition ou à celle de Votre Utilisateur nommé par le biais du Compte Hypertherm correspondant à l'Abonnement mono-utilisateur que Vous avez acheté. Ces Avantages peuvent notamment comprendre des mises à jour et des mises à niveau, un soutien limité, de la formation et d'autres services, des services en ligne et d'autres logiciels. Les Avantages peuvent varier selon les différents niveaux ou types d'Abonnement mono-utilisateur.

« **Gestionnaire de contrat** » : un membre du personnel désigné par Vous qui a le pouvoir d'accepter en Votre nom et de Vous lier aux présentes conditions et qui aura le pouvoir de désigner Vos

coordonnateurs de logiciels et Vos Utilisateurs nommés sur un Compte Hypertherm. Cette personne recevra les avis de renouvellement des Abonnements mono-utilisateur et les autres communications liées à Votre Abonnement mono-utilisateur et, lorsque le Gestionnaire de contrat n'aura pas désigné de Coordonnateur de logiciels, elle recevra certains avis de disponibilité des Avantages.

« **Logiciel couvert** » : le logiciel Hypertherm pour lequel Vous avez acheté un Abonnement mono-utilisateur et tel que décrit dans Votre confirmation de commande ou dans l'identification de licence, selon le cas. Tout code de logiciel supplémentaire (pouvant inclure des ajouts ou des extensions modulaires à une version du Logiciel couvert, des correctifs, des exécutables, des bibliothèques, des modules d'extension, des améliorations ou toute autre fonctionnalité logicielle complétant ou améliorant une version du Logiciel couvert) ne nécessitant pas une installation séparée et ne pouvant pas fonctionner indépendamment d'une version du Logiciel couvert (auquel ce code de logiciel supplémentaire se rapporte), fourni à Vous ou à Votre Utilisateur nommé comme Avantage de Votre Abonnement mono-utilisateur est réputé faire partie de cette version du Logiciel couvert (à laquelle ce code de logiciel supplémentaire se rapporte), sauf indication contraire d'Hypertherm.

« **Formulaire de demande de renseignements des clients** » : le Formulaire (écrit ou électronique) qui est soit (1) rempli par Vous et soumis à un revendeur ou à Hypertherm, soit (2) rempli par un revendeur en Votre nom en utilisant les renseignements que Vous avez fournis à ce revendeur et soumis à Hypertherm, dans le cadre de Votre commande d'Abonnement mono-utilisateur et en fournissant les renseignements nécessaires à l'achat d'un Abonnement mono-utilisateur.

« **Date d'entrée en vigueur** » : la date décrite à l'article 5.1.

« **Ouverture de session** » désigne le processus d'identification et d'authentification par lequel un Utilisateur nommé utilise son identifiant Hypertherm pour accéder au Compte Hypertherm ou aux Avantages.

« **Utilisateur nommé** » vous désigne ou désigne le membre du personnel autorisé par Vous, conformément aux instructions d'Hypertherm spécifiques à Votre Abonnement mono-utilisateur, comme la personne pouvant installer et accéder aux Avantages. Sauf autorisation écrite contraire d'Hypertherm, chaque Utilisateur nommé doit (i) être identifié par un identifiant d'utilisateur unique (« identifiant Hypertherm ») et (ii) être un particulier, pas un groupe ni un identifiant générique.

« **Coordonnateur de logiciel** » : un membre du personnel désigné par Vous ou Votre Gestionnaire de contrat pour administrer certains Avantages. Le Coordonnateur de logiciel recevra certains avis de disponibilité des Avantages et sera responsable de recevoir toute livraison d'Avantages physiques, le cas échéant, pour le groupe concerné.

« **Abonnement de substitution** » désigne un Abonnement mono-utilisateur à un logiciel Hypertherm (a) qui substitue ou remplace Votre Abonnement mono-utilisateur au Logiciel couvert; (b) est fourni à l'acquéreur, Vous, de cet Abonnement mono-utilisateur à un Logiciel couvert, et (c) pour lequel Hypertherm facture généralement des frais distincts ou qui est mis à la disposition exclusive des clients dans le cadre d'un programme relationnel. Il peut être précisé dans la confirmation de Votre commande ou l'identification de la licence qu'un Abonnement mono-utilisateur à un logiciel Hypertherm est un Abonnement de substitution. Hypertherm détermine si un Abonnement mono-utilisateur à un logiciel Hypertherm particulier est un Abonnement de substitution et si Vous remplissez les conditions requises pour acheter un Abonnement de substitution particulier.

« **Abonnement mono-utilisateur** » : désigne le programme relationnel proposé généralement par Hypertherm sous le nom de programme ou de plan « Abonnement mono-utilisateur » ou « licence à terme », en vertu duquel Hypertherm peut fournir (entre autres choses) une licence à durée limitée d'utilisation d'une ou de plusieurs versions d'un Logiciel couvert et des Avantages connexes. La gamme d'Abonnements mono-utilisateur peut être composée de différents types d'Avantages. Les Avantages d'un Abonnement mono-utilisateur peuvent varier en fonction du Logiciel couvert et du Territoire.

« **Frais de l'Abonnement mono-utilisateur** » : les frais payés ou payables par Vous pour un Abonnement mono-utilisateur.

« **Durée** » : les périodes (initiales et de renouvellement) définies aux articles 3.2 et 5.1.

« **Territoire** » : (a) le ou les pays, ou juridictions, indiqués dans l'Identification de licence, ou (b) s'il n'y a pas d'identification de licence ou qu'aucun pays ou juridiction n'est précisé dans l'identification de licence, le pays dans lequel Vous avez acheté un Abonnement mono-utilisateur. Si l'identification de licence mentionne un pays membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, ou si Vous avez acquis l'Abonnement mono-utilisateur dans un tel pays, « Territoire » désigne tous les pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

« **Vous/Votre/Vos** » : la société ou autre personne morale pour le compte de qui l'Abonnement mono-utilisateur est acheté, lorsqu'un Abonnement mono-utilisateur est acheté pour le compte d'une telle entité (par ex. par un salarié, un entrepreneur indépendant ou un autre représentant autorisé), ou en l'absence d'une telle entité, la personne physique qui achète un Abonnement mono-utilisateur pour son propre compte. Aux fins de clarification, « Vous/Votre/Vos » ne fait référence qu'à une seule personne physique ou à une entité juridique spécifiquement identifiée, et n'inclut aucune filiale, ni aucun membre de son groupe, ni aucune personne physique ou morale apparentée.

2. AVANTAGES

2.1 Avantages.

2.1.1 Pendant la Durée, sous réserve de l'article 2.1.2 ci-dessous, Vous aurez le droit de recevoir et Hypertherm fournira à Vous ou à Votre Utilisateur nommé les Avantages spécifiés et rendus disponibles par Hypertherm sur le Territoire pour le niveau ou le type d'Abonnement mono-utilisateur unique que Vous avez acquis.

2.1.2 **Conditions relatives aux Avantages.** Certains Avantages peuvent comprendre des Droits supplémentaires ou différents de ceux exposés dans le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur.

2.1.2.1 Ces Avantages sont soumis aux conditions d'Hypertherm applicables (ci-après « conditions relatives aux Avantages »), lesquelles conditions relatives aux Avantages sont exposées ou accessibles dans le Compte Hypertherm.

2.1.2.2 Vous acceptez que, si Vous ou Votre Utilisateur nommé demandez, acceptez ou utilisez un Avantage, Vous soyez lié par les conditions applicables à cet Avantage et Vous vous engagez à veiller à ce que Vos Utilisateurs nommés soient liés par elles. Ces conditions relatives aux Avantages peuvent être modifiées à tout moment par Hypertherm par un avis écrit envoyé conformément au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ou aux conditions relatives aux Avantages applicables (et les

conditions, ainsi modifiées de temps à autre, font partie intégrante et sont intégrées par renvoi dans le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur).

2.1.2.3 Vous reconnaissez qu'Hypertherm peut demander une nouvelle acceptation de ces conditions relatives aux Avantages comme condition d'utilisation ou d'accès à tout Avantage particulier.

2.1.2.4 En outre, Vous reconnaissez et acceptez que, si Vous ou Votre Utilisateur nommé n'acceptez pas d'être lié par les conditions relatives aux Avantages applicables à un Avantage particulier, Vous ne serez pas autorisé à recevoir ni à installer ni à accéder à cet Avantage, même si Hypertherm a mis cet Avantage à Votre disposition dans Votre Compte Hypertherm.

2.2 Hypertherm se réserve le droit, à sa discrétion, de modifier tout Avantage, d'ajouter ou de retirer tout Avantage de Votre Abonnement mono-utilisateur de temps à autre, sans préavis. HYPERTHERM NE GARANTIT PAS QU'ELLE RENDRA DISPONIBLE, ET VOUS RECONNAISSEZ QUE VOUS POURRIEZ NE PAS BÉNÉFICIER D'UN AVANTAGE PARTICULIER PENDANT LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR.

2.3 Vous ne pouvez pas distribuer, louer, prêter, vendre, concéder en sous-licence ou autrement transférer ou commercialiser un Avantage (y compris et sans s'y limiter, les Droits sur le Logiciel couvert mis à Votre disposition à titre d'Avantage) ou partager tout Avantage avec une autre personne ou entité sans le consentement écrit préalable d'Hypertherm. Seuls les Utilisateurs nommés peuvent installer, avoir accès aux et utiliser les Avantages et ils ne peuvent pas les partager entre plusieurs personnes.

2.4 Utilisateurs nommés.

2.4.1 Les Utilisateurs nommés doivent ouvrir une session en utilisant leur identifiant Hypertherm pour accéder au Compte Hypertherm, installer les Avantages et y accéder.

2.4.2 Chaque identifiant Hypertherm unique et les Droits et Avantages connexes peuvent être utilisés uniquement par l'Utilisateur nommé identifié par son identifiant Hypertherm et ne peuvent pas être partagés avec aucune autre personne.

2.4.3 Si Votre Abonnement mono-utilisateur autorise l'ouverture de session générique, les conditions décrites aux articles 2.5.1 et 2.5.2 ne s'appliqueront pas à Votre Abonnement mono-utilisateur. L'ouverture de session générique doit être utilisée pour installer les Avantages et y accéder. En outre, Votre Ouverture de session générique et les Droits et Avantages connexes peuvent être utilisés uniquement par une personne à la fois et ces Droits et Avantages ne peuvent pas être partagés avec aucune autre personne simultanément.

2.4.4 Un Utilisateur nommé peut accéder au Compte Hypertherm, installer les Avantages et y accéder sur plusieurs ordinateurs, à condition que l'Utilisateur nommé n'ait pas ouvert une session ou accédé aux Avantages du Compte Hypertherm sur plus de trois (3) ordinateurs simultanément.

2.4.5 Vous devez veiller à ce que les Utilisateurs nommés soient liés par les conditions générales du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur (lequel peut être modifié de temps à autre par Hypertherm au moyen d'un avis écrit, comme prévu dans les présentes) et s'y conforment.

2.4.6 La licence d'Utilisateur nommé et les autres privilèges accordés peuvent être cédés par un membre du personnel à un autre membre du personnel. Toutes les cessions par les Utilisateurs nommés

doivent être conformes à la politique et au processus de cession d'Hypertherm et sont soumises aux délais prescrits par Hypertherm pour le traitement de ces cessions.

2.4.7 Nonobstant toute autre disposition du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ou du Contrat de licence et de services Hypertherm applicable, toutes les licences mises à la disposition de Vous ou de Vos Utilisateurs nommés en rapport avec un Abonnement mono-utilisateur seront sous forme de licence de type « à Durée déterminée/à Durée limitée/en location » à utiliser uniquement par les Utilisateurs nommés.

2.5 Entrée en vigueur d'un Abonnement de substitution.

2.5.1 Si Hypertherm ou un revendeur Vous fournit un Abonnement de substitution, les Avantages de cet Abonnement mono-utilisateur pour le Logiciel couvert seront considérés comme des « Avantages de l'Abonnement initial » après 30 jours civils. À l'exception de ce qui est mentionné dans les conditions d'utilisation à domicile et dans la version précédente des conditions relatives aux Droits et Avantages, tous les Droits accordés aux termes des présentes en ce qui concerne les Avantages de l'Abonnement initial prendront fin 30 jours civils après le début de Votre Abonnement de substitution. Trente (30) jours civils après le début de l'Abonnement de substitution, à l'exception de ce qui est mentionné dans les conditions d'utilisation à domicile et dans la version précédente des conditions relatives aux Droits et Avantages, (a) Vous devrez cesser immédiatement d'utiliser tout Avantage lié à l'Abonnement initial, et (b) Vous n'aurez plus le droit d'accéder aux ou d'utiliser autrement lesdits Avantages de l'Abonnement initial. À la demande d'Hypertherm, le cas échéant, Vous acceptez de désinstaller et de détruire ou de retourner à Hypertherm ou au revendeur auprès duquel elles ont été acquises, toutes les copies de l'Abonnement initial aux Avantages. Si Hypertherm présente une telle demande, Hypertherm se réserve le droit de Vous demander de produire une preuve raisonnable que toutes les copies d'une ancienne version ont bien été désinstallées et, si Hypertherm le demande, qu'elles soient détruites ou retournées à Hypertherm ou au revendeur auprès duquel elles ont été acquises.

2.5.2 Aux fins du présent Contrat, la Date d'entrée en vigueur de l'Abonnement de substitution sera la date déterminée par Hypertherm conformément à ses politiques relatives à la saisie de Votre Abonnement de substitution dans les systèmes d'Hypertherm.

2.6 Hypertherm se réserve le droit, mais n'a aucune obligation, de vérifier à tout moment que Vous avez autorisé Vos Utilisateurs nommés et de restreindre l'accès aux Avantages si, de l'avis raisonnable d'Hypertherm, un Utilisateur nommé ne peut pas être ainsi vérifié. En outre, Vous reconnaissez qu'Hypertherm a le droit de demander une vérification (électronique ou autre) de l'installation, de l'utilisation ou de l'accès aux Avantages par Vous ou Vos Utilisateurs nommés, y compris en ce qui a trait à l'accès aux identifiants de machines, aux numéros de série et aux renseignements connexes. Dans le cadre de cette vérification, Hypertherm ou son représentant autorisé aura le droit supplémentaire, moyennant un préavis de quinze (15) jours, d'inspecter Vos registres, Vos systèmes et Vos installations, y compris les identifiants de machines, les numéros de série et les renseignements connexes, afin de vérifier que l'installation, l'utilisation et l'accès à tous les Avantages sont conformes au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et à toutes les conditions relatives aux Avantages applicables. De plus, dans un délai de quinze (15) jours à compter de ce préavis aux fins de vérification, Vous fournirez à Hypertherm tous les enregistrements et tous les renseignements demandés par Hypertherm afin de vérifier que l'installation, l'utilisation et l'accès à tout Avantage est conforme au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et aux conditions relatives aux Avantages connexes. Vous devrez

pleinement coopérer pour permettre une telle vérification. Si Hypertherm détermine que Vous ou Vos Utilisateurs nommés n'avez pas installé, utilisé ou accédé à un Avantage conformément au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ou aux conditions relatives aux Avantages connexes, Vous prendrez immédiatement les mesures nécessaires pour assurer que Vous ou Vos Utilisateurs nommés installez, utilisez ou accédez à un Avantage conformément au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et aux autres conditions relatives aux Avantages applicables et Vous paierez les coûts raisonnables de vérification. En plus de ces Droits de paiement, Hypertherm se réserve le droit de faire appel à tout autre recours disponible en droit ou en équité, que ce soit en vertu du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ou autrement.

3. ACHATS; RENOUVELLEMENTS

3.1 Achats. Lorsque Vous achetez un Abonnement mono-utilisateur, Hypertherm Vous fournit les instructions pour accéder aux renseignements et aux Avantages de l'Abonnement mono-utilisateur dans le Compte Hypertherm.

3.2 Renouvellements. Avant l'expiration de Votre Abonnement mono-utilisateur, s'il est généralement vendu par Hypertherm sur Votre Territoire, Vous pourrez acheter un renouvellement de Votre Abonnement mono-utilisateur pour une Durée supplémentaire (« Durée de renouvellement ») auprès d'un revendeur ou d'Hypertherm. Si Vous avez choisi un plan de renouvellement automatique, chaque renouvellement automatique aura une Durée de renouvellement. Sauf accord contraire d'Hypertherm, si Vous n'achetez pas de renouvellement pour Votre Abonnement mono-utilisateur avant l'expiration de la Durée ou si Vous annulez Votre renouvellement automatique, Votre Abonnement mono-utilisateur expirera automatiquement.

4. LIVRAISON

Les Avantages comprenant le logiciel doivent, à la discrétion d'Hypertherm, (a) être accessibles par téléchargement sur un Compte Hypertherm, (b) Vous être livrés FCT (Incoterms 2010) par l'établissement d'Hypertherm à l'adresse indiquée sur le Formulaire de demande de renseignements des clients (ou, s'il n'y a pas de Formulaire de demande de renseignements des clients ou d'adresse fournis, à toute autre adresse connue ou mise à la disposition d'Hypertherm par Vous ou en Votre nom), ou (c) être expédiés par l'intermédiaire d'un tiers autorisé par Hypertherm. Hypertherm Vous informera de la disponibilité des Avantages de logiciel et du mode de livraison, le cas échéant. Si Hypertherm expédie les Avantages, elle fera les efforts commercialement raisonnables pour livrer dans les trente (30) jours de son avis ou, selon le cas, de Votre demande d'expédition physique, mais elle ne sera pas tenue responsable de toute perte ou de tous frais engagés par Vous en raison d'un retard de livraison ou d'une livraison à une mauvaise adresse. Vous pourriez devoir payer des frais additionnels pour des livraisons physiques.

5. DURÉE ET RÉSILIATION

5.1 Date d'entrée en vigueur; Durée. La Date d'entrée en vigueur de l'Abonnement mono-utilisateur sera la date déterminée par Hypertherm conformément à ses politiques relatives à la saisie de Votre Abonnement mono-utilisateur dans les systèmes d'Hypertherm. La Durée de renouvellement de Votre Abonnement mono-utilisateur commencera à la date anniversaire d'entrée en vigueur. La Durée initiale de Votre Abonnement mono-utilisateur sera d'un (1) mois, de trois (3) mois (aussi appelée

« trimestrielle ») ou d'un (1), de deux (2) ou de trois (3) ans à compter de la Date d'entrée en vigueur, selon la Durée de la période à laquelle Vous avez droit, que Vous avez sélectionnée et achetée. La Durée initiale de Votre Abonnement mono-utilisateur sera d'un (1) mois, de trois (3) mois (aussi appelée « trimestrielle ») ou d'un (1), de deux (2) ou de trois (3) ans à compter de la date anniversaire d'entrée en vigueur immédiatement après la Durée initiale ou après la Durée de renouvellement précédente (le cas échéant), selon la Durée de la période à laquelle Vous avez droit, que Vous avez sélectionnée et achetée. Hypertherm s'efforcera de confirmer Votre achat dans les 48 heures après la Date d'entrée en vigueur ou la date anniversaire d'entrée en vigueur pertinente (selon le cas).

5.2 Résiliation. Hypertherm peut, ou Vous pouvez, résilier le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur si l'autre partie contrevient au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur unique et ne remédie pas à cette violation dans les dix (10) jours suivant la notification écrite de la violation. En outre, Hypertherm peut résilier ou suspendre Votre Abonnement mono-utilisateur ou d'autres obligations d'Hypertherm ou Vos Avantages aux termes du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur si Vous omettez de payer Hypertherm ou un revendeur ou si Vous ne vous conformez pas aux conditions du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ou à d'autres conditions relatives à Votre Abonnement mono-utilisateur. Hypertherm peut également résilier Votre Contrat d'Abonnement mono-utilisateur si Vous faites l'objet d'une procédure de faillite, devenez insolvable ou concluez un accord avec Vos créanciers. Le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur sera automatiquement résilié sans autre préavis ou action de la part d'Hypertherm si Vous procédez à une mise en liquidation ou si Vous tentez de transférer le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur sans un accord écrit préalable d'Hypertherm.

5.3 Effet de la résiliation. À la résiliation ou à l'expiration de Votre Abonnement mono-utilisateur, le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et tous les Droits et Avantages connexes accordés aux termes des présentes seront résiliés et Vous devrez vous assurer que Vos Utilisateurs nommés cessent d'utiliser ou d'accéder à tous les Avantages. Hypertherm se réserve le droit de Vous demander de produire une preuve satisfaisante que les Avantages ne sont plus utilisés et que Vous ne pouvez plus y avoir accès.

6. LIMITES DE RESPONSABILITÉ; AUCUNE GARANTIE

6.1 Limites de responsabilité. HYPERTHERM NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DE L'ABSENCE DE FABRICATION OU DE MISE À DISPOSITION COMMERCIALE DES AVANTAGES PENDANT LA DURÉE DE VOTRE ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR. HYPERTHERM NE SERA EN AUCUN CAS RESPONSABLE DES COÛTS D'ACHAT DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION. HYPERTHERM NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE (DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT) DES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, INDIRECTS, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS; DES PERTES DE BÉNÉFICES, D'UTILISATION, DE CHIFFRE D'AFFAIRES OU DE DONNÉES; DES INTERRUPTIONS DES ACTIVITÉS COMMERCIALES (INDÉPENDAMMENT DU FONDEMENT JURIDIQUE VISANT À OBTENIR DE TELS DOMMAGES OU À FAIRE RECONNAÎTRE TOUTE AUTRE RESPONSABILITÉ). EN OUTRE, LA RESPONSABILITÉ D'HYPERTHERM DÉCOULANT DE OU LIÉE À CE CONTRAT D'ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR NE SAURAIT EXCÉDER LE MONTANT PAYÉ OU PAYABLE PAR VOUS À HYPERTHERM OU AU REVENDEUR POUR L'ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR EN LIEN AVEC UNE RÉCLAMATION PRÉSENTÉE. CES LIMITES S'APPLIQUERONT MÊME SI HYPERTHERM A ÉTÉ PRÉVENUE DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES. VOUS RECONNAISSEZ QUE LES FRAIS DE L'ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR REFLÈTENT LA RÉPARTITION DES RISQUES ENVISAGÉS AU PRÉSENT ARTICLE ET QU'IL S'AGIT D'UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DE L'ACCORD ENTRE LES PARTIES. Ces

limites s'ajouteront, sans s'y substituer, aux limites de responsabilité énoncées dans tout Contrat de licence et de services d'Hypertherm applicable.

6.2 Aucune garantie. À L'EXCEPTION DE CE QUI EST ÉNONCÉ DANS TOUT CONTRAT DE LICENCE ET DE SERVICES D'HYPERTHERM OU DANS LES CONDITIONS RELATIVES AUX AVANTAGES APPLICABLES, DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI, HYPERTHERM EXCLUT TOUTE GARANTIE, REPRÉSENTATION OU CONDITION DE TOUTE NATURE CONCERNANT VOTRE ABONNEMENT MONO-UTILISATEUR, ET TOUT AVANTAGE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT PAR STATUT, LOI COURANTE OU AUTRE DANS LE COURS DE TRANSACTION OU D'USAGE DU COMMERCE INCLUANT, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUNE DISPOSITION CI-DESSUS NE LIMITE L'EFFET DES GARANTIES OU DES CONDITIONS LÉGALES IMPLICITES QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE EXCLUES, LIMITÉES OU MODIFIÉES, NONOBSANT TOUTE LIMITATION CONTRACTUELLE CONTRAIRE.

7. GÉNÉRALITÉS

7.1 Droit applicable et attribution de compétence. Le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur sera régi et interprété conformément au droit (a) des Pays-Bas si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur dans un pays d'Europe, d'Afrique ou du Moyen-Orient, (b) de Singapour si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur dans un pays de l'Océanie ou de la région Asie-Pacifique ou (c) de Chine si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur en Chine, ou (d) du Brésil si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur dans un pays de l'Amérique du Sud, ou (e) de l'État du New Hampshire (et dans les cas où elles prévalent, aux lois fédérales des États-Unis) si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur dans un pays du continent américain (y compris les Caraïbes) ou tout autre pays non mentionné dans le présent article 7.1. (Droit applicable et attribution de compétence). Le droit de ces pays s'appliquera, à l'exception de leurs règles en matière de conflit de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et le *Uniform Computer Information Transaction Act* ne s'appliquent pas au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur (et sont exclus des lois le régissant). En outre, chaque partie convient que toute réclamation, toute action ou tout litige résultant de ou lié(e) au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur devra être porté(e) exclusivement (les parties acceptant cette attribution de compétence exclusive) devant la cour supérieure de l'État du New Hampshire, comté de Grafton, ou devant les autorités fédérales du New Hampshire, sauf si Vous avez acquis Votre Abonnement mono-utilisateur dans (a) un pays d'Europe, d'Afrique ou du Moyen-Orient, auquel cas une telle réclamation ou un tel litige devra être porté(e) exclusivement (les parties acceptant cette attribution de compétence exclusive) devant les tribunaux des Pays-Bas, ou (b) un pays de l'Océanie ou de la région Asie-Pacifique, auquel cas une telle réclamation ou un tel litige devra être porté(e) exclusivement (les parties acceptant cette attribution de compétence exclusive) devant les tribunaux de Singapour, ou (c) en Chine, auquel cas une telle réclamation ou un tel litige devra être porté(e) exclusivement (les parties acceptant cette attribution de compétence exclusive) devant les tribunaux de Chine, ou (d) un pays d'Amérique du Sud, auquel cas une telle réclamation ou un tel litige devra être porté(e) exclusivement (les parties acceptant cette attribution de compétence exclusive) devant les tribunaux du Brésil. Aucune disposition ci-dessus n'empêche Hypertherm d'intenter une action pour violation des Droits de propriété intellectuelle dans tout pays dans lequel la contrefaçon alléguée a eu lieu.

7.2 Force majeure. Hypertherm ne sera pas responsable des pertes, des dommages ou des pénalités résultant de retards ou de défaillances causés par des catastrophes naturelles, un retard des fournisseurs ou d'autres causes échappant au contrôle raisonnable d'Hypertherm.

7.3 Cession; Renonciation; Sous-traitants. Vous ne pouvez pas céder le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ni les Droits qui en découlent (que ce soit par l'achat d'actions ou d'actifs, dans le cadre d'une fusion, d'un changement de contrôle, du fait de la loi ou autrement) sans l'accord écrit préalable d'Hypertherm, qui peut refuser de le donner à son entière discrétion, et toute tentative de cession non autorisée de Votre part sera nulle et non avenue. Dans le contexte d'une procédure de faillite ou d'une procédure similaire, le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur est et sera traité comme un Contrat exécutoire du type décrit par l'Alinéa 365(c)(1) du Titre 11 du Code des États-Unis et ne pourra pas être cédé sans l'accord écrit préalable d'Hypertherm, qui peut refuser de le donner à son entière discrétion. Vous reconnaissez et acceptez qu'Hypertherm puisse céder ou sous-traiter tout droit ou toute obligation que lui attribue le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur, y compris et sans s'y limiter la prestation d'Avantages, à condition qu'Hypertherm demeure soumise à ses obligations en vertu du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur. Vous acceptez également que les sous-traitants d'Hypertherm puissent faire appliquer le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur (y compris intenter des actions en cas de manquement). La renonciation par une partie à une disposition ou condition du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ne sera pas valide, et aucune violation des présentes ne sera considérée comme exonérée, si elle n'a pas fait l'objet d'un écrit signé pour le compte de la personne à l'encontre de laquelle la disposition ou la condition s'applique. Aucune renonciation (expresse ou tacite) n'excuse ni n'exonère quiconque en cas de violation ultérieure ou différente.

7.4 Vérification des États-Unis en matière d'exportation. Vous reconnaissez que tous les Avantages sont soumis à la réglementation en matière de vérification des exportations des États-Unis (ci-après É.-U.) et Vous respecterez ladite réglementation. En vertu de la législation et de la réglementation américaines en matière de vérification des exportations, ces Avantages ne peuvent pas être téléchargés, consultés, reçus ou autrement exportés, réexportés ou transférés vers des pays restreints à des Utilisateurs finaux ou aux fins d'utilisations finales restreintes. Vous déclarez, garantisiez et acceptez que ni Vous, ni Votre personnel, ni Vos Utilisateurs nommés (a) n'habitez, ne résidez ou n'avez la nationalité d'un tel pays; (b) ne figurez sur l'une des listes d'Utilisateurs finaux restreints du gouvernement des États-Unis; et (c) n'utiliserez, sauf autorisation contraire en vertu de la réglementation américaine en matière de vérification des exportations, aucun Avantage dans le cadre d'une utilisation finale restreinte et sans s'y limiter la conception, l'analyse, la simulation, l'estimation, les essais ou toute autre activité liée au domaine du nucléaire, des armes chimiques/biologiques, des systèmes de fusée ou des véhicules aériens sans pilote. Vous comprenez que les obligations et les restrictions afférentes aux lois américaines qui s'appliquent à Vous peuvent varier en fonction des Avantages reçus et peuvent être modifiées au fil du temps et que, pour déterminer les vérifications précises applicables aux Avantages, il est nécessaire de consulter la réglementation de l'administration américaine relativement aux exportations ainsi que la réglementation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers du département du Trésor des États-Unis.

7.5 Intégralité de l'accord; Divisibilité. Le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et toutes les autres dispositions mentionnées dans le Contrat d'Abonnement mono-utilisateur (telles que les conditions du Contrat de licence et de services Hypertherm) constituent l'intégralité de l'accord entre

les parties et annulent et remplacent l'ensemble des accords, discussions, communications, contrats, déclarations, garanties, publicités ou ententes antérieurs ou concomitants relatifs à l'objet des présentes. Les parties déclarent ne pas avoir tenu compte, lorsqu'elles ont conclu le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur, de tous les accords, discussions, communications, contrats, déclarations, garanties, publicités ou ententes, à l'exception de ceux expressément indiqués dans le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur. Vous reconnaissez et acceptez qu'Hypertherm puisse ajouter des conditions de l'Abonnement mono-utilisateur et des Avantages de temps à autre, ou les modifier, à condition qu'Hypertherm Vous envoie une notification écrite des ajouts ou des modifications avant que lesdits ajouts ou modifications ne s'appliquent à Vous. Les conditions énoncées par Vous dans toute communication de Votre part qui pourraient différer des conditions de l'Abonnement mono-utilisateur ou d'Avantages quelconques ou de toute autre condition seront nulles et non avenues, sauf s'il y a un accord écrit signé par un représentant autorisé d'Hypertherm. Toutes les autres modifications apportées au présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ne seront valables que si elles font l'objet d'un document écrit signé par un représentant autorisé d'Hypertherm. Si un tribunal compétent détermine lors d'un jugement définitif sans appel que toute disposition de ces conditions est inapplicable, cette disposition sera appliquée dans la mesure du possible, conformément à l'intention déclarée des parties, tandis que le reste de ces conditions demeurera pleinement en vigueur.

7.6 Notifications. Les notifications d'Hypertherm seront écrites et pourront être envoyées par courrier électronique ou par tout autre moyen raisonnablement déterminé par Hypertherm pour fournir un préavis approprié, ou publiées sur un Compte Hypertherm ou sur Votre Compte Hypertherm. Vous n'êtes pas autorisé à Vous désabonner de ces notifications. Les notifications de Votre part seront présentées par écrit et pourront être envoyées par courrier électronique à l'adresse LicenseCorrespondence@Hypertherm.com. Les notifications d'Hypertherm à Votre intention entreront en vigueur, (i) dans le cas des notifications par courrier électronique envoyées à l'adresse électronique indiquée sur le Formulaire de demande de renseignements des clients (ou, si aucun Formulaire de demande de renseignements des clients ou adresse électronique n'est fourni, à toute autre adresse électronique connue ou mise à la disposition d'Hypertherm par Vous ou en Votre nom) ou (ii) dans le cas de messages publiés sur un Compte Hypertherm ou d'autres méthodes jugées raisonnables par Hypertherm, dix (10) jours ouvrables après la publication de ces avis sur le Compte Hypertherm ou de leur envoi de manière raisonnablement déterminée par Hypertherm. Les notifications de Votre part à l'intention d'Hypertherm entreront en vigueur lorsqu'elles seront reçues par Hypertherm.

7.7 Confidentialité et utilisation des renseignements. Vous reconnaissez et acceptez (en Votre nom et au nom de Vos Utilisateurs nommés) que Vous (et les tiers agissant en Votre nom) et Vos Utilisateurs nommés puissiez fournir, et qu'Hypertherm et ses revendeurs (et les tiers agissant au nom d'Hypertherm et de ses revendeurs) puissent obtenir certains renseignements et certaines données qui Vous concernent et concernent Vos Utilisateurs nommés (y compris et sans s'y limiter des données personnelles) et Vos activités commerciales en lien avec le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur, y compris et sans s'y limiter des renseignements et des données fournis à, ou obtenus par, Hypertherm et ses revendeurs (ou les tiers agissant au nom d'Hypertherm et de ses revendeurs) par l'entremise du Formulaire de demande de renseignements des clients et autrement, dans le cadre des processus de commande, d'inscription, d'activation, d'actualisation, de validation des Droits, de la vérification, de la surveillance de l'installation et de l'accès aux Avantages ainsi que dans le cadre de la gestion de la relation avec Vous et Vos Utilisateurs nommés. Vous (en Votre nom et au nom de Vos

Utilisateurs nommés) consentez par la présente à ce qu'Hypertherm conserve, utilise, stocke et divulgue ces renseignements et ces données (y compris et sans s'y limiter les données personnelles, le cas échéant) conformément aux politiques d'Hypertherm relatives à la confidentialité et à la protection des données, ces politiques pouvant faire l'objet de mises à jour de temps à autre, y compris et sans s'y limiter la Déclaration de confidentialité d'Hypertherm, actuellement accessible au <https://www.hypertherm.com/policies/privacy/>. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, Vous reconnaissez et acceptez que : (a) Hypertherm puisse de temps à autre Vous demander (et aux tiers agissant en Votre nom) d'exprimer Votre accord explicite à l'égard des modalités de la Déclaration de confidentialité d'Hypertherm et/ou Votre accord explicite en ce qui concerne des usages précis des renseignements et des données (y compris et sans s'y limiter les données personnelles); (b) Hypertherm puisse fournir des renseignements et des données, y compris et sans s'y limiter des renseignements et des données concernant l'utilisation de tout Avantage par Vous ou Vos Utilisateurs nommés aux revendeurs, aux affiliés d'Hypertherm et aux autres tiers liés à la prestation, à l'entretien, à l'administration ou à l'utilisation des Avantages ou en relation avec l'application de tout Contrat relatif à un Avantage; et que (c) Hypertherm puisse effectuer le transfert transfrontalier de ces renseignements et de ces données, y compris vers des territoires où les lois sur la confidentialité et la protection des données en vigueur offrent moins de protection que celles du Territoire où Vous et Vos Utilisateurs nommés résident. Vous (en Votre nom et au nom de Vos Utilisateurs nommés) reconnaissez et acceptez que ces politiques puissent être modifiées de temps à autre par Hypertherm et que, dès leur diffusion sur le site Web d'Hypertherm ou par toute autre notification écrite d'Hypertherm, Vous et Vos Utilisateurs nommés êtes soumis à ces modifications.

7.8 Maintien en vigueur. Les articles 2.6, 6 et 7 de ces conditions resteront en vigueur après la résiliation de Votre Abonnement mono-utilisateur.

7.9 Conditions modifiées. Hypertherm peut modifier les conditions du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et des Avantages à tout moment à sa seule discrétion. Vous serez informé de toute modification. La notification pourra être envoyée par courrier électronique ou par tout autre moyen jugé raisonnable par Hypertherm, ou publiée sur le Compte Hypertherm. Si Vous n'acceptez pas lesdites modifications, Vous devrez en informer Hypertherm par écrit (conformément à l'article 7.6) dans les trente (30) jours suivant la date à laquelle Hypertherm Vous en aura informé. Si Vous en informez Hypertherm, Votre Abonnement mono-utilisateur actuel et ses Avantages connexes continueront d'être régis par les dernières conditions du Contrat d'Abonnement mono-utilisateur et des Avantages connexes que Vous aurez acceptées (y compris les acceptations réputées) jusqu'à l'expiration prévue de Votre Abonnement mono-utilisateur en cours (si Vous avez payé tous les frais applicables pour la totalité de la Durée) et, à la fin de cette Durée, Votre Abonnement mono-utilisateur expirera. Si Vous n'avez pas payé tous les frais applicables pour la totalité de la Durée, Votre Abonnement mono-utilisateur expirera à la fin de la période pour laquelle Vous aurez payé les frais applicables. Si Vous n'en informez pas Hypertherm, ou si Vous passez de nouvelles commandes ou renouvelez Votre Abonnement mono-utilisateur ou continuez à payer Vos frais d'Abonnement mono-utilisateur (le cas échéant), Vous serez réputé avoir accepté ces modifications relativement à Votre Abonnement mono-utilisateur. Nonobstant ce qui précède, si Hypertherm révisé le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur, Vous ne pourrez prétendre à aucun Avantage ou service supplémentaire offert en vertu de celui-ci sans le paiement à Hypertherm ou à des revendeurs des frais appropriés liés à ladite révision, le cas échéant.

7.10 Langue du Contrat. La version anglaise du présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur a valeur contractuelle. Elle prévaudra en cas d'incohérences ou de contradictions entre la version anglaise et les traductions. Si Vous achetez Votre Abonnement mono-utilisateur au Canada, Vous acceptez ce qui suit : Les parties aux présentes confirment qu'elles souhaitent que le présent Contrat d'Abonnement mono-utilisateur ainsi que d'autres documents qui s'y rattachent, y compris des avis, soient rédigés en anglais seulement. Les parties ci-dessus confirment leur désir que cet accord ainsi que tous les documents, y compris tous avis qui s'y rattachent, soient rédigés en langue anglaise.